

# **SCOR SE**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes**

Assemblée générale extraordinaire du 30 Avril 2015

25<sup>ème</sup> Résolution

## **ERNST & YOUNG Audit**

SIEGE SOCIAL : 1/2. PLACE DES SAISONS – 92400 COURBEVOIE – PARIS-LA DEFENSE 1

TEL : +33 (0)1 46 93 60 00 - FAX : +33 (0)1 46 93 60 01

SAS A CAPITAL VARIABLE

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : TOUR EXALTIS – 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS – RCS NANTERRE B 784 824 153

# **SCOR SE**

Société Européenne au capital de 1 517 825 442,53 €  
Siège social : 5, avenue Kléber – 75016 Paris  
562 033 357 R.C.S. Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes**

Assemblée générale extraordinaire du 30 Avril 2015

25<sup>ème</sup> Résolution

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION  
D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés ou groupement qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement dans le cadre de la présente autorisation ne pourra pas excéder 3.000.000 d'actions, étant précisé que les attributions d'actions ordinaires décidées en faveur des dirigeants mandataires sociaux de la société seraient intégralement soumises à des conditions de performance et ne pourraient représenter plus de 10% des actions ordinaires autorisées..

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

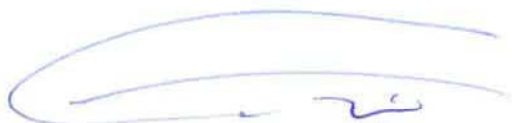
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution d'actions gratuites.

*Fait à Paris-La Défense, le 31 mars 2015*

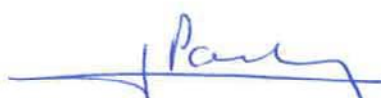
Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG**  
Audit




Guillaume FONTAINE

**MAZARS**



Jean-Claude PAULY



Antoine ESQUIEU